

Consultation publique du BAPE

GNL – Projet Énergie Saguenay

Mémoire soumis par Charlotte Horny, urbaniste et citoyenne

20 octobre 2020

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments visant à expliquer ma désapprobation du projet de gaz naturel liquéfié Energie Saguenay.

Un projet à l'encontre de la transition écologique et de la carboneutralité

Il est aisé de comparer le gaz naturel avec le pétrole, le charbon ou le nucléaire pour démontrer que ce projet participe à la lutte contre les changements climatiques. Néanmoins, l'argument du *moins pire* ne devrait plus être acceptable aujourd'hui, encore moins pour un projet majeur dans lequel de l'argent public sera investi.

Comme le Plan Directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018 – 2023 du gouvernement en place le démontre, en 20 ans, entre 1996 et 2015, la répartition de la consommation d'énergie entre les différentes sources (produits pétroliers, électricité, gaz naturel, biomasse, charbon) n'a absolument pas changé (p.30). On voit bien qu'il y a un enjeu et que nous devons redoubler d'effort pour sortir des énergies non renouvelables. Que GNL Québec destine son gaz naturel liquéfié à d'autres pays ne change rien au raisonnement : comment peut-on soutenir un projet qui encourage le statut quo?

Ce même Plan directeur énonce :

« La PEQ 2030 mise sur des énergies fossiles qui émettent moins de GES que le pétrole pour aider le Québec à progresser dans sa décarbonisation. Le gaz naturel est nommément visé et, dans une moindre mesure, le propane. À terme, ces énergies devront toutefois progressivement disparaître de l'offre énergétique du Québec si celui-ci entend atteindre les cibles de réduction des émissions de 80 à 95% sous le niveau de 1990 d'ici 2050 auxquelles il s'est engagé » (p.47).

Le gouvernement reconnaît que le gaz naturel n'est pas une solution pour atteindre les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il semble ainsi complètement irresponsable de miser, en 2020, sur un projet majeur lié aux énergies fossiles.

Le Plan directeur de TEQ dit aussi :

« De façon générale, les différentes formes d'énergie devront faire l'objet d'études de cycle de vie dans les premières années du plan directeur pour mesurer leurs avantages et leurs inconvénients et permettre au Québec de choisir les filières énergétiques qu'il entend favoriser au cours des prochaines années dans l'optique d'une transition énergétique progressive. » (p.47)

Pour le projet de GNL – Québec, le cycle de vie du produit devrait donc être pris en considération, pour mesurer ses avantages et ses inconvénients : c'est-à-dire son

extraction, son transport à travers le Canada jusqu'au Québec, puis son transport jusqu'aux lieux de consommation, à travers la planète. Il semble relativement évident qu'un projet comme celui qui est soumis ne remplit aucune case dans la colonne des avantages.

La création d'emplois, un argument fallacieux

L'argument qui semble imparable, soit la création d'emplois, est tout aussi trompeur. Tout d'abord, si l'on regarde les emplois permanents créés (250 à 300 emplois), il n'y a pas de quoi être impressionné.

Ensuite, la construction d'un autre complexe industriel mais visant des énergies autres, par exemple un incinérateur de déchets, créerait tout autant d'emplois. Il est donc absurde de considérer que ce projet est bon parce qu'il crée des emplois.

La question est plutôt de savoir quels projets le gouvernement soutient par ses différents programmes et donc, quels types d'emplois on cherche à créer. La transition écologique voudrait que la création d'emploi se fasse dans des domaines porteurs, carboneutres et ancrés dans le territoire.

La destruction d'un milieu

Enfin, le transport maritime généré par le projet, dans le fjord du Saguenay, un espace naturel protégé pour sa biodiversité, est en soi un enjeu majeur qui risque d'avoir des impacts énormes sur la faune aquatique. Et cela sans parler de l'impact sur le paysage.

Pour conclure, ce projet est anachronique et un recul majeur en matière de transition écologique et sociale.

Sources :

Plan Directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018 – 2023 : https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf